





Comprendre la formation en alternance¹

Comprendre > Préparer > Accueillir > Accompagner > Évaluer > Conclure

 Quand ?	 Pour qui ?	 Type de tutorat ?	 Format
Comprendre	Personne tutrice Institution	Insertion	Fiche informative

Fiche-outil complétée par « Comprendre les jeunes : relation à l'école, au travail et à eux-mêmes »

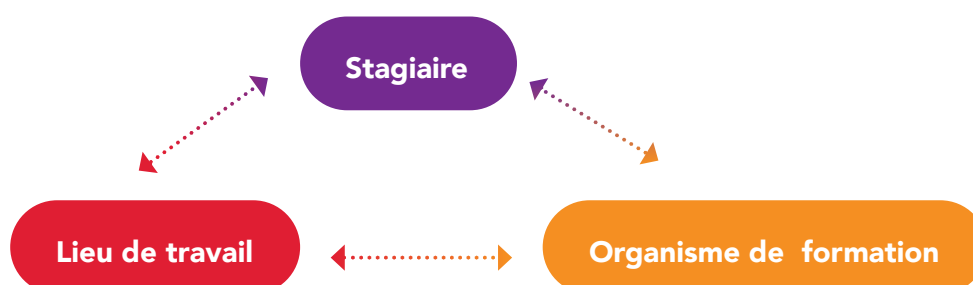
Cet outil a été conçu pour permettre aux équipes qui accueillent une personne tutorée dans le cadre d'une formation en alternance de réfléchir à leur posture d'accompagnement, à la place qu'elles vont lui donner dans leur organisation et à la relation qu'elles vont instaurer avec elle.

L'intention est de favoriser un cadre de tutorat permettant aux jeunes de développer une identité professionnelle fière, propice à leur épanouissement et à leur émancipation. La personne tutrice transmettra les défis éthiques importants liés à la profession pour tout stage qui inclut une dimension interpersonnelle.

L'enseignement et la formation en alternance en Belgique francophone

La spécificité de la formation en alternance est qu'elle se déroule dans deux lieux distincts : un lieu de travail et un lieu d'enseignement².

Le dispositif alterne des cours théoriques et pratiques dispensés par un organisme de formation ou d'enseignement d'une part et une mise au travail en vue d'acquérir une pratique de terrain en milieu professionnel d'autre part. L'alternance est donc un cursus pédagogique co-construit, basé sur une relation triangulaire entre un·e jeune, un organisme de formation et un lieu de travail.



¹Inspiré de « Accompagner les stagiaires en formation en alternance » et « construire une identité professionnelle fière », Le Grain asbl, 2021.

²En Belgique, c'est un dispositif légal instauré en 1983 et complété par le décret Mission de 1991 organisant la formation en alternance.



En Belgique francophone, la formation en alternance est possible pour les jeunes de 15 à 25 ans auprès des trois opérateurs-clés:

- › pour l'enseignement à titre principal, les CEFA³;
- › pour la formation professionnelle, l'IFAPME⁴ en Wallonie et le SFPME⁵ pour Bruxelles.

Les apprenant·e·s en alternance sont soit soumis·e·s à l'obligation scolaire à temps partiel (entre 15 et 18 ans), soit dégagé·e·s de l'obligation scolaire (plus de 18 ans). Ils ont la possibilité de terminer leur parcours de formation jusqu'à 25 ans.

Tou·te·s les apprenant·e·s bénéficient d'une rétribution de la part de l'institution. Pour plus d'informations, consultez le site de l'OFFA⁶.

L'insertion socioprofessionnelle de chaque jeune est favorisée au travers d'un accompagnement individualisé tant à l'école qu'en entreprise. Le parcours de formation se module tant en fonction de l'âge et du cursus scolaire qu'en fonction de la filière de formation choisie.

Concernant les jeunes en obligation scolaire, les trois acteurs de l'alternance (jeune, organisme de formation et institution) sont liés par deux types de contrat :

- › un contrat pédagogique qui comprend :
 - un plan de formation individualisé qui récapitule les apprentissages entre l'entreprise et l'établissement scolaire,
 - une répartition des responsabilités et des engagements de chacune des parties,
 - ainsi qu'un système d'évaluation.
- › un contrat d'alternance notifiant :
 - la durée du contrat,
 - les obligations des parties,
 - les horaires,
 - la rétribution du stagiaire,
 - et les modalités de fin de contrat.

Ce modèle pédagogique est un processus maturatif supposant une forme d'alternance entre les moments où les jeunes se vivent comme étudiant en phase d'apprentissage théorique à l'école et les moments actifs qui les confrontent comme travailleur·euse, à la réalité de terrain et à ses règles de fonctionnement (horaires...).



Bon à savoir

- › L'enseignement en alternance ne se limite pas à l'enseignement secondaire. Il existe plusieurs types de formation en alternance dans l'enseignement supérieur. Retrouvez toutes les informations, ici.

³Centre d'Education et de Formation en Alternance

⁴Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

⁵Centre de Formation et des Métiers en Alternance à Bruxelles

⁶Office francophone de la formation en alternance